Parcs nationaux—Loi

Les parcs à l'état naturel représentente une toute petite partie des étendues de terre et de la végétation de l'ensemble de la planète, et non seulement de notre pays. Je suis sûr que si vous concentriez tous les parcs nationaux du Canada dans la région du nord-ouest de l'Ontario, d'où je viens, vous pourriez à peine les apercevoir. En fait, leur superficie serait probablement inférieure à celle du lac Supérieur, l'un des plus grands lacs d'eau douce du monde. Les parcs disparaîtraient. Soyez assurés que nous ne cherchons pas à anéantir l'économie des Rocheuses, du nord de l'Ontario ou encore du Canada atlantique; nous voulons simplement préserver un aspect de la nature pour l'avenir, et il est crucial que nous poursuivions nos efforts en ce sens.

Nous protégeons également l'univers de ceux avec qui nous partageons notre planète, c'est-à-dire de tous ces êtres que l'on dit moins intelligents que nous—bien que certains se demandent qui sont les plus intelligents.

M. Benjamin: Ce sont les animaux.

M. Angus: Nous avons réussi à saccager notre planète. Les animaux, eux, n'ont pas eu cette chance. A regarder agir les bêtes à poil et à plumes, nous voyons bien qu'ils vivent en harmonie avec la nature alors que l'être humain, l'espèce soidisant intelligente, semble faire exprès pour la détruire. En toute justice, il faut, je crois, blâmer surtout les mâles de notre espèce, car ce sont eux qui, au fil des siècles, ont pris les décisions, fait les erreurs. Le fait demeure que nous avons activement contribué à détruire ce qui existait et ce qui devrait exister.

Les réserves intégrales, les parcs nationaux constituent un vase clos, un autre repère, qui nous permet non seulement de mesurer les changements qui se produisent ailleurs, mais aussi de donner aux espèces que nous avons presque éliminées pour nous fournir en trophées et en souvenirs ou pour nous nourrir, la chance de se rétablir. Je pense au bison dans l'Ouest canadien, à l'aigle américain aux États-Unis.

M. Benjamin: L'aigle doré.

M. Angus: L'aigle doré. Je pense aux canards et à l'excellent travail qu'accomplit Canards illimités Canada pour reconstituer leurs peuplements. Il n'y a pas seulement les canards, mais les oies, les bernaches. Dans ma région, je n'avais pas vu d'oies depuis des années. Maintenant, grâce à Canards illimités Canada, elles y ont été réintroduites et nous en avons un grand peuplement près de chez moi, à Thunder Bay. C'est merveilleux de les voir. Les réserves intégrales leur donnent un endroit où vivre et survivre, croître, rétablir leurs nombres; voilà une autre raison de créer ces sanctuaires.

Passons maintenant à l'un des amendements que le gouvernement a proposés vers la fin du débat de l'étape du rapport, celui qui prévoit la création de parcs marins ou aquatiques. Que ce soit dans le comté de Bruce ou ailleurs, nous pouvons examiner nos amis aquatiques pour nous assurer que leurs espèces peuvent être protégées.

• (2010)

Nous aurions aimé changer certains aspects du projet de loi pour l'améliorer et le rendre moins vulnérable aux instincts commerciaux que les forces du marché tendent à nous inculquer. Malheureusement, le gouvernement n'a pas voulu reconnaître la sagesse de nos propositions. Nous voulions également

nous assurer que le projet de loi ne léserait pas les autochtones en leur enlevant ce que leur confèrent les traités et les accords qu'ils ont passés avec le gouvernement du Canada. Il est malheureux que, là encore, le gouvernement n'ait pas jugé à propos de fournir ces garanties. Le jour viendra où nous veillerons à améliorer ce projet de loi en ce sens. Au fur et à mesure que nous construisons ce pays, nous allons construire et aménager nos parcs. J'utilise le mot «aménager» dans son sens le plus large. Je n'entends pas par là créer des stations de ski et des centres commerciaux importants, mais fixer à ces parcs des limites afin d'assurer à ces emplacements la protection dont ils ont besoin afin que nous puissions en jouir, nous, nos enfants, nos petits-enfants, et nos arrière-petits-enfants.

Je tiens à aborder un autre élément précis de ce projet de loi qui favorise la croissance, soit le pouvoir du Parlement du Canada, quel que soit le parti à la tête de ce pays cette année, dans dix ans ou dans vingt ans, de créer des parcs nationaux. Ce pouvoir, nous l'avons exercé vendredi dernier pour créer des parcs dans quatre régions du pays, soit les municipalités rurales de Val-Marie et de Old Post, en Saskatchewan, le comté de Bruce, en Ontario—nous avons également autorisé la création de parcs marins dans ce cas—dans le district de Sainte-Barbe et Humber Ouest, dans la province de Terre-Neuve, et le district de Thunder Bay où j'habite. Evidemment, la création de ce parc va de soi, et je m'y intéresse tout particulièrement.

J'habite à l'extrémité d'une chaîne de montagnes. Elle est située dans le nord-ouest de l'Ontario, mais vous devez comprendre, monsieur le Président, qu'elle n'est pas de l'envergure de celles dont le député de Bow River (M. Taylor) a l'habitude dans son voisinage. Cette chaîne de montagnes s'appelle la «Nor'westers». Depuis des années que nous rêvons de faire un parc national ou provincial de cette chaîne de montagnes, qui s'étend depuis le lac Supérieur jusqu'à l'Ouest du Canada en longeant la rivière Pigeon qu'empruntaient les Voyageurs pour se rendre au lac des Bois, pour la protéger à jamais contre tout projet de lotissement. Cet amendement que le gouvernement a présenté et dont je lui suis reconnaissant fait suite à une initiative du Service des parcs et de la récréation de la ville de Thunder Bay.

Alors que j'y travaillais il y a six ans environ à des projets de création de parcs, nous nous sommes lancés dans une grande entreprise de planification pour voir quelle orientation le Service des parcs et de la récréation devait adopter pour les dix, quinze ou vingt prochaines années. Cette étude a révélé que les gens de Thunder Bay désiraient qu'on crée un parc, une sortie de réserve intégrale le long du «Nor'Westers». Saisi de ce rapport, le conseil a recommandé d'approfondir ce projet. La ville de Thunder Bay a écrit au comité législatif pour lui demander de comparaître. Elle a estimé que si ses citoyens étaient d'accord, le projet de loi C-30 devait lui fournir au moins l'occasion d'être entendue. Le comité a malheureusement décidé que ce que la ville désirait allait au-delà de la portée du projet de loi et a refusé de l'inviter à comparaître. Comme elle avait porté cette question à l'attention du comité, à ma suggestion, le gouvernement en a pris connaissance et, par l'intermédiaire de la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (Mme Browes), une motion, incluant le district de Thunder Bay, a été présentée. Cela ne veut pas nécessairement